



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC

S.A.E.P. 8.610 - Agrément N° 153.102

RONDE DU VALOIS et de la VALLEE D'AUTOMNE



La Compagnie d'Arc de Verberie

Organise le championnat de Ronde en salle par équipe,
Le dimanche 12 avril 2026, au Gymnase des Alouettes à Verberie.
Ouverture du greffe à 8h30 et début du tir à 9h30.

Bulletin d'inscription :

A RETOURNER AVANT LE **27 MARS 2026** dernier délai, accompagné du chèque à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Verberie (**Même ordre pour le tir et le repas**).

Compagnie de _____

| Peloton 1 | | Peloton 2 | | Peloton 3 | | Peloton 4 | |
|--------------|--------|--------------|-----|--------------|------|--------------|--------|
| Type d'arc : | | Type d'arc : | | Type d'arc : | | Type d'arc : | |
| NOM | Prénom | Cat. | NOM | Prénom | Cat. | NOM | Prénom |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

Type d'arc : CL (classique), BB (barebow), CO (poulie)

Cat. : Catégorie d'âge : U11, U13, ... jusqu'à S3

Nombre de pelotons : _____ x 20,00 € = _____ €

Un déjeuner est prévu sur place pour le montant de 20 € par personne

La ronde offre le repas aux jeunes archers (U11 à U18)

Merci de nous indiquer le nombre de repas accompagné du chèque de règlement correspondant.

Nombre de repas : _____ x 20,00 € = _____ €

Nombre de repas jeunes : _____

Les inscriptions sont à faire parvenir à :

David MAURICE, 52 rue Saint Nicolas, 60410 VERBERIE

david.maurice@orange.fr – 06.82.95.81.53

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE RONDE EN SALLE PAR EQUIPE*

ORGANISATION

- 1) Le championnat de ronde par équipe en salle est organisé par la Compagnie d'Arc de Verberie.
- 2) Il est ouvert à toutes les compagnies ou clubs de la Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne ainsi qu'aux archers autres, à jour de leurs cotisations. Elles peuvent engager autant de pelotons qu'elles le désirent.
- 3) Les inscriptions devront parvenir au responsable de l'organisation (la Cie d'Arc de Verberie), accompagnée du règlement par chèque. Le montant des inscriptions est fixé à 20 euros par peloton, quelle qu'en soit sa formation.

FORMATION DES PELOTONS

- 4) Les pelotons doivent être composés de 4 tireurs pour les arcs classiques et barebow, et 3 tireurs pour les arcs à poulies
- 5) Un même peloton pourra être composé d'arcs classiques et de barebow mélangés.
- 6) Le tir se déroule à la distance de 18 mètres.
- 7) Il y a deux championnats distincts : un pour les arcs classiques et barebow d'une part et un pour les arcs à poulies d'autre part.
- 8) Les compagnies peuvent présenter autant de pelotons qu'elles le veulent, pour les compagnies présentant plusieurs pelotons, ceux-ci seront nominatifs.
- 9) Les archers inscrits individuellement peuvent porter le nom de leur compagnie à 2 conditions : ils doivent avoir l'accord du capitaine de leur compagnie et l'équipe présentée doit appartenir à cette même compagnie.
- 10) Les tireurs composant les pelotons devront être licenciés, et avoir un certificat médical à jour.
- 11) Les chaussures de sport ainsi que la tenue blanche ou de compagnie sont obligatoires.

REGLEMENT DU TIR

- 12) Le championnat se déroule sur cible anglaise de diamètre 40 pour les arcs classiques / barebow, et sur trispot pour les arcs à poulies.
- 13) Afin d'éviter une finale triangulaire, il sera procédé à un ou plusieurs repêchages selon le nombre de pelotons inscrits ou encore en compétition. Les pelotons repêchés seront ceux ayant réalisé le meilleur score des perdants au tour précédent. En cas d'égalité de score de plusieurs pelotons, le ou les pelotons repêchés seront désignés par le nombre de 10+, de 10, puis de 9.
- 14) Il sera tiré deux haltes d'essai. Les rencontres se dérouleront de la même manière que le championnat de ligue par équipe c'est-à-dire, pour les arcs classiques, seuls les 9 meilleures flèches sur les 12 de l'équipe comptent. Pour les arcs à poulies les 9 flèches comptent. Le premier tour est un tir de classement, les équipes tirent sur leurs cibles, par exemple Vauciennes 1 sur la cible 1, Vaumoise sur la cible 2, les quatre tireurs respectifs sur les blasons A B C et D de chaque cible, les points de la cible 1 sont comptabilisés par Vaumoise et ceux de la cible 2 par Vauciennes 1.
A l'issue de ce premier tour, un classement général est établi aux meilleurs scores, et au second tour la première équipe tire contre la dernière équipe, la seconde équipe contre l'avant dernière et ainsi de suite. Toutes les équipes gagnantes de ce second tour se retrouvent en 1ere division (Générale) et toutes les perdantes en 2éme division (Consolante).
Tous les tours suivants se déroulent sur le même principe, mais il sera alors question de tir de classement pour les équipes perdantes. Nous aurons de cette manière un champion de Ronde Générale (première division) et un champion de Ronde Consolante (seconde division), ainsi qu'un classement général de toutes les équipes. Le nombre de flèches tirées à chaque tour sera déterminé selon le nombre d'équipes présentes à ce championnat.
- 15) Parallèlement un classement individuel sera établi sur les deux premiers tours (1 classement classiques, 1 classement barebow, 1 classement poulies et 1 classement jeunes).

* l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement